

PARC EOLIEN DU PUY PERET

188 rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 MONTPELLIER

Préfecture de Corrèze

1 rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

Montpellier, le 26 mars 2015

**Objet : demande d'autorisation d'exploiter ICPE
projet éolien du Puy Péret – communes de Péret-Bel-Air et de
Davignac (19300 et 19250)**

Monsieur Le Préfet,

Je soussigné, Erick GAY, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc éolien du Puy Péret dont le siège social est au 188 rue Maurice Béjart – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER, sollicite :

la demande d'autorisation d'exploiter du parc éolien du Puy Péret comprenant 4 éoliennes et un poste de livraison.

Cette demande fait suite au précédent dépôt en date 1^{er} août 2014 et apporte les compléments demandés par la DREAL.

Il s'agit de l'implantation de 4 éoliennes de type NORDEX N117, d'une puissance unitaire de 2,4 MW soit un total de 9,6MW réparties sur les communes de Péret-Bel-Air et de Davignac. Un poste de livraison est également prévu dans cette demande.

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des ICPE, cette demande s'inscrit dans la nomenclature ICPE sous la rubrique suivante :

PARC EOLIEN DU PUY PERET
188 rue Maurice Béjart - CS 57392
34184 MONTPELLIER - France
Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05

Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Volume activité	Régime
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	4 aérogénérateurs dont la hauteur de mât est de 120 m	AUTORISATION Rayon d'affichage 6 km

La demande d'autorisation est établie en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'obtenir l'autorisation prévue par l'article L 512-2 du Code de l'environnement.

Le dossier, remis en 3 exemplaires et 2 CD, est construit selon 7 volumes :

- Volume 1 : récépissé de dépôt de la demande PC
- Volume 2 : résumé non technique
- Volume 3 : lettre de demande administrative
- Volume 4 : étude de danger
- Volume 5 : notice hygiène et sécurité
- Volume 6 : étude d'impacts
- Volume 7 : pochette des plans

Par ailleurs, comme le prévoit l'article R. 512-6 alinéa I-3 du Code de l'Environnement, **il est demandé une dérogation d'échelle pour le plan d'ensemble** établi à une échelle de 1/1 200^e.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

**Erick Gay
Dirigeant**

